

Conseil directeur
Point 10

CL/191/10g-R.1
19 octobre 2012

RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

g) SEPTIEME REUNION DES PRESIDENTES DE PARLEMENT

(New Delhi, 3 et 4 octobre 2012)

1. Les 3 et 4 octobre 2012, les Présidentes de parlement se sont réunies à New Delhi à l'invitation de la Présidente du Lok Sabha. Cette réunion, la septième du genre, a été consacrée aux moyens de rendre les parlements sensibles au genre. Elle s'est ouverte sur des allocutions de bienvenue prononcées par les Présidents des deux Chambres du Parlement indien, du Président de l'UIP et du Président de l'Inde. Mme Michelle Bachelet, Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU femmes, et le Secrétaire général de l'UIP ont prononcé des discours.
2. Les Présidentes et Vice-Présidentes de 13 parlements nationaux, réunies à New Delhi, sont conscientes du rôle essentiel qu'elles jouent à la tête du mouvement visant à instaurer des parlements et des sociétés sensibles au genre.
3. Le débat a été axé sur la représentation des femmes au parlement, qui demeure faible (la moyenne mondiale est de 20 pour cent) et sur la participation des femmes aux structures parlementaires. Des mesures ciblées, telles que des lois électorales propices à la représentation des femmes et des mesures temporaires visant à accroître le nombre de femmes élues, ont été évoquées. Les participantes ont par ailleurs mentionné le rôle qu'elles pouvaient jouer en devenant les mentors et en soutenant d'autres femmes, déjà parlementaires ou souhaitant le devenir.
4. Outre les moyens d'accroître le nombre de femmes parlementaires, les participantes ont évoqué des mesures à prendre pour améliorer le cadre de travail des parlementaires, qu'ils soient hommes ou femmes. Il a notamment été question de services de crèche au sein des parlements, d'horaires de travail adaptés et de politiques spécifiques en matière de congé parental.
5. La réunion s'est conclue par l'adoption de l'Initiative de New Delhi pour des parlements sensibles au genre, dans laquelle les Présidentes de parlement se sont engagées à faire en sorte que les femmes prennent pleinement part à la vie politique, à inscrire l'égalité des sexes en bonne place dans l'agenda parlementaire, à améliorer le cadre de travail des parlementaires et à prendre des initiatives pour partager la responsabilité de l'égalité des sexes avec les hommes. Les moyens d'atteindre ces objectifs y sont précisés, notamment l'élaboration de plans d'action visant à promouvoir des lois électorales et des mesures temporaires spéciales destinées à accroître la représentation des femmes, la participation accrue des femmes aux commissions parlementaires, la révision des règlements et codes de conduite internes en vue de répondre aux besoins des parlementaires, qu'ils soient hommes ou femmes, et la discussion des questions de genre au parlement (voir [annexe](#)).
6. L'Initiative de New Delhi ayant été adoptée peu avant l'adoption d'un plan d'action sur des parlements sensibles au genre à la 127^{ème} Assemblée de l'UIP, des Présidentes de parlement ont souscrit au plan, insistant sur son importance et son utilité.
7. Les participantes ont décidé que, à la prochaine réunion, elles feraient le bilan des succès remportés, des leçons apprises et des difficultés rencontrées s'agissant de rendre les parlements sensibles au genre et partageraient leurs expériences personnelles en la matière.



Septième Réunion des Présidentes de parlement Parlements sensibles au genre

Parlement, New Delhi, 3-4 octobre 2012

organisée par le Parlement indien et l'Union interparlementaire



INITIATIVE DE NEW DELHI POUR DES PARLEMENTS SENSIBLES AU GENRE

Nous, Présidentes de parlement réunies à New Delhi les 3 et 4 octobre 2012 pour notre 7^{ème} Réunion, sachant le rôle essentiel qui est le nôtre pour conduire le mouvement visant à instaurer des parlements et des sociétés sensibles au genre,

nous engageons à :

1. Promouvoir la représentation des femmes dans les parlements et dans les autres organes élus -
en votant des lois électorales et des mesures spéciales provisoires favorables, en accompagnant les autres femmes de nos parlements, en sensibilisant les hommes et les femmes, ainsi que les partis politiques et autres intervenants concernés, et en promouvant la représentation des femmes dans les forums politiques nationaux, régionaux et internationaux;
2. Faire en sorte que les femmes prennent pleinement part à la vie politique -
en favorisant leur représentation dans toutes les commissions, tous les groupes et forums, ainsi que dans les autres organes élus; en faisant en sorte que des femmes soient nommées et/ou élues à des fonctions réelles de leadership dans toutes les structures parlementaires;
3. Inscrire l'égalité des sexes en haut de l'agenda parlementaire -
en veillant à ce que les questions d'égalité des sexes soient débattues au Parlement, en y intégrant le genre au moyen de commissions spécialisées et de groupes de femmes ou de l'égalité des sexes ainsi que de services spécialisés;
4. Partager la responsabilité de l'égalité des sexes avec les hommes -
en les informant et en les sensibilisant, en les associant aux initiatives législatives, aux débats et autres manifestations sur les droits des femmes et l'égalité des sexes et en renforçant les compétences des parlements et des autres organes élus sur le sujet, par des formations, des instruments d'analyse et l'emploi systématique de listes de critères dans l'ensemble du travail de l'institution;
5. Améliorer la prise en compte du genre dans le cadre de travail des parlements -
en veillant à ce que les politiques internes des parlements répondent aux besoins tant des femmes que des hommes, en révisant pour ce faire les règlements et codes de conduite internes, ainsi que les stratégies de communication des parlements dans une optique d'égalité des sexes, et en appliquant des politiques de lutte contre le harcèlement et la discrimination;
6. Planifier, évaluer et contrôler la prise en compte du genre dans les parlements et autres organes élus –
7. *en évaluant l'égalité des sexes au Parlement, en définissant des initiatives/plans d'action pour des parlements sensibles au genre ou en les renforçant lorsqu'elles existent, ce qui suppose un suivi régulier;*

8. Soutenir les initiatives de l'UIP visant à rendre les parlements plus sensibles au genre -
en dispensant les conseils d'experts dans le cadre de l'assistance que l'UIP apporte aux parlements pour les rendre plus sensibles au genre et en recommandant à l'UIP d'élaborer des modèles de stratégies de communication pour les parlements, dans un souci d'égalité des sexes;

9. Assurer un suivi

en faisant le bilan des résultats obtenus, des difficultés rencontrées et des enseignements à tirer des efforts déployés pour rendre les parlements, et partant les sociétés, sensibles au genre, lors des prochaines réunions des Présidentes de parlement;

en participant à l'élaboration d'un Plan d'action solide pour des parlements sensibles au genre, compte tenu du projet de plan d'action préparé par l'UIP.

10. Maintenir la question à notre ordre du jour

et faire le bilan des résultats que nous aurons obtenus, des difficultés auxquelles nous nous heurtons et des enseignements à tirer de nos expériences respectives.